



DEPARTEMENT du JURA
ARRONDISSEMENT de DOLE
Canton de MONT SOUS VAUDREY
COMMUNE de DAMPIERRE

Arrêté communal n° 37/2026

Arrêté portant permission de voirie

Madame le Maire de DAMPIERRE (Jura)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire, et ses articles L2213-1 et suivants relatifs à la police de la circulation et du stationnement

Vu le Code de la route, notamment ses articles R110-2 concernant la définition des voies publiques,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande du service technique de la Commune, représentée par Mme VALENTIN Laure, Maire, dans le cadre des travaux rue des Minerais et rue de la Vierge

Considérant que les travaux envisagés nécessitent une occupation temporaire du domaine public pour assurer leur bon déroulement

Considérant la nécessité de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers de la voie publique ;

ARRETE

Article 1 : Le service technique de la Commune, est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal pour la réfection des trottoirs.

Article 2 : L'occupation est autorisée au droit de la rue des Minerais et rue de la Vierge 39700 DAMPIERRE, du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 inclus.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents techniques de la Commune.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise : à la Préfecture, aux services de la Gendarmerie d'Orchamps.

DAMPIERRE, le 1^{er} octobre 2026.

Le Maire,
Laure VALENTIN,

